

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 18 Août 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 23 juillet.

L'EMPEREUR ira dans les Pays-Bas vers la fin du mois prochain; il recevra le serment de fidélité des Flamands & visitera ses nouvelles conquêtes; il tiendra un grand chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse, qui a été consacré à quantité d'officiers. On croit ici que la guerre sera terminée avant le mois d'octobre, parce que la France n'a point d'alliés, & qu'elle est déchirée par la guerre civile.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 30 juillet.

On reçoit ici les nouvelles de France dans l'espace de huit à dix jours, & quelquefois plutôt; le *True Briton*. feuille qui appartient à des commis des affaires étrangères, publie ces nouvelles avant les autres feuilles. Le gouvernement anglois est parfaitement bien instruit de ce qui se passe dans l'intérieur de la république: j'ai lieu de croire que des fonglers anglois vont régulièrement deux à trois fois par semaine sur les côtes de France, pour la correspondance du ministère. — Il ne paroît pas qu'on soit aussi bien instruit à Paris de ce qui se passe en Angleterre. On a pu cependant être averti d'avance du départ de la flotte commandée par l'amiral Howe. Elle est entrée pour un instant dans le port de Plymouth, parce qu'un vaisseau avoit perdu son beaupré: sa destination est inconnue. Comme elle ne porte pas de troupe de débarquement, & que Nantes n'est point aux royalistes, on croit que les Anglois feront une tentative sur quelque port où ils peuvent avoir des intelligences, ou bien qu'ils vont attaquer l'escadre française, qui est, dit-on; dans le golfe de Biscaye. Peut-être n'ont-ils d'autre objet que de protéger la rentrée d'une flotte de 200 vaisseaux marchands qui doit arriver bientôt. Il est certain que si le commerce faisoit une perte un peu considérable, le ministère perdrait son influence. Il n'est donc pas improbable qu'il fasse de grands préparatifs dans l'unique vue de protéger le commerce. On croit que les 4 vaisseaux portugais qui ont mouillé à Plymouth, vont rejoindre la flotte de l'amiral Howe.

On apprit dimanche 28 la reddition de Mayence, par un exprès du comte d'Yarmouth, ministre anglois auprès du roi de Prusse. On assure que ce prince partagera son armée en deux corps; l'un fera à ses ordres, & l'autre à ceux du duc

de Porrensvich, & qu'il attaquera en même-tems la Lorraine & l'Alsace. On assure que l'objet du voyage du lord Yarmouth à Mayence, étoit de conclure avec le roi de Prusse un traité par lequel l'Angleterre lui garantit sa portion du nouveau partage de la Pologne, à condition qu'il ne fera pas une paix séparée avec la France: ce traité est signé, dit-on. Indépendamment de ce traité, il est bien évident que la France n'a pas de plus grand ennemi que l'Angleterre; & que si le gouvernement anglois ne se croyoit pas sûr d'opérer le démembrement de la France, il y laisseroit établir sa constitution républicaine, plutôt que l'ancienne puissance de la maison de Bourbon.

Le gouvernement anglois traite les neutres avec beaucoup de dureté & d'insolence; les Américains n'osoient pas disposer à l'endurer. Si on pouvoit décider les Etats-Unis à mettre l'embargo sur tous les navires anglois, & à se déclarer en faveur de la France, dans le cas que les Anglois ne renoncassent à la coalition, on les forceroit sûrement à faire la paix.

Les modérés croient ici que la nouvelle constitution sera acceptée, & que l'insurrection des départemens est sans objet depuis la convocation des assemblées primaires, & n'aura pas de suite: ils pensent qu'il ne restera dans l'intérieur à combattre, que le parti royaliste, & qu'il sera bientôt anéanti; mais ils ont des inquiétudes sur les succès des alliés. L'établissement du nouveau gouvernement, & la réunion de tous les François, seront-ils assez prompts pour être en état de faire des efforts extraordinaires, & d'arrêter les progrès des alliés? On croit que lorsque la constitution aura été acceptée unanimement, le nouveau pouvoir exécutif parlera de paix, & proposera des conditions propres sur-tout à indisposer contre le gouvernement, s'il les rejetoit. Il faut espérer que l'expérience aura appris aux nouveaux républicains à ne pas dénigrer les moyens politiques. La Porte voit avec effroi le nouveau partage de la Pologne; il seroit possible de l'engager à armer. Les Espagnols, quelque stupides qu'on les suppose, doivent sentir que la destruction de la marine française, & la perte des colonies françaises, entraînera bientôt celle de l'Espagne. *(La suite à demain.)*

FRANCE.

De Paris, le 18 août.

Les dernières lettres d'Italie nous rassurent sur les dispositions des Vénitiens & du grand-duc: la Toscane & Venise

garderont toujours une exacte neutralité. Il n'en est pas de même de Naples : le roi, qui se voit aujourd'hui défendu par une flotte angloise, pourra bien se livrer aux impulsions que le conseil de Saint-James voudra lui donner. Ce qui a pu faire croire un moment que le grand-duc alloit aussi céder aux sollicitations des puissances coalisées, c'est qu'on voyoit faire au citoyen la Flotte, notre envoyé, les préparatifs de son départ : mais celui-ci a été rappelé par le conseil exécutif; en même tems qu'on le faisoit remplacer par le citoyen Chauvelin; ce qu'on ignore sans doute en Italie. Ce dernier seroit même déjà arrivé à Florence, s'il n'avoit pas cru devoir s'arrêter encore quelque tems en Suisse, en apprenant le sort de ses confrères, *Semonville & Maret*, indignement enlevés par les ordres du gouvernement autrichien.

Il paroît que les ennemis ont quitté le territoire de Cambrai pour s'opposer à la jonction de l'armée de la Moselle & de celle du Nord, & pour attaquer avec toutes leurs forces réunies la ville de Lille : déjà il y a eu un combat d'avant-postes près de Mouvaux; il a été meurtrier de part & d'autre, & on a amené à l'hôpital militaire plusieurs blessés. La division chargée de défendre cette partie de la frontière, est très-considérable, & il arrive journellement de nouveaux bataillons pour la renforcer. On doit s'attendre bientôt à une action générale & décisive.

Interrogatoire d'Adam-Philippe Custine, général en chef des armées du Nord & des Ardennes, prévenu d'avoir trahi les intérêts de la république.

Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance & demeures; — A répondu s'appeler Adam-Philippe Custine, âgé de 52 ans, demeurant à l'hôtel Grange-Battelière, rue Grange-Battelière, général en chef de l'armée du Nord & des Ardennes.

Il résulte de l'acte d'accusation qu'Adam-Philippe Custine est prévenu d'avoir refusé de s'emparer des gorges de Porrentruy, sous les ordres du maréchal Luckner; que depuis, en suivant les principes de Dumouriez, en poussant rapidement ses conquêtes, il s'est emparé des villes de Spire, Mayence & Francfort; que pour mieux couvrir ses intrigues, il a ensuite dénoncé le général Kellermann comme un traître, parce qu'il ne lui paroit pas des focuans; qu'il faisoit que les habitans de Francfort n'aimaient point la révolution française, & qu'elle ne pouvoit pas se soutenir par ses propres forces; il a néanmoins abandonné 3 mille hommes dans cette place, sous le commandement d'un chef étranger qui a livré cette place aux Prussiens qui, d'accord avec les bourgeois, ont massacré les braves François dont il s'est échappés à peine 800 hommes.

Qu'il faisoit que Mayence ne pouvoit se soutenir de ses propres forces; qu'il a fait déparer Strasbourg de son artillerie pour en remplir Mayence; qu'il a fait être le tombeau des Prussiens, tandis qu'il faisoit qu'elle devoit être celui des braves François; qu'il a laissé la garnison sans vivres, au point d'être obligée de manger des rats, des souris & du cuir, & qu'il a laissé dedans une artillerie immense; enfin, que tandis qu'il faisoit que cette place ne pouvoit se soutenir, puisqu'il paralysoit l'armée de la Moselle, il écrivoit à la convention qu'elle pouvoit être tranquille sur le sort de Mayence.

Custine, lors de sa retraite à Mayence, n'a pas voulu conserver l'important poste de Kewsdag, qui mettoit à couvert tout le palatinat. Custine écrit au général Houchard, le 17 mai : « Vous emmenez le plus de prisonniers que vous pouvez des Prussiens; mais pour les Autrichiens & les Hessois, je vous les abandonne; faites-en de la chair à pâté ».

Qu'il n'a plus été général de l'armée, il continue de donner des ordres, & fait faire de fautes démarches à nos troupes. Custine, aussi peu républicain qu'il paroît vouloir le paroître, dit un soir à supper à Mayence, en parlant du ci-devant roi : « C'en est fait »; & après un morne silence, & avec exclamation, « il ne falloit pas le faire mourir, mais le garder en otage ».

Arrivé à l'armée du Nord, il tint le même système que Dumouriez, sous le prétexte que son armée étoit désorganisée, & il a laissé prendre les villes de Conde & Valenciennes avec une immense artillerie; qu'il a voulu même dégarnir Lille de 72 bouches à feu, pour les conduire au camp de la Magdelaine, & que pendant ce tems, Lamalhe, aux ordres de Custine, s'occupoit d'en retirer les provisions de toute espèce.

On procède à l'audition des témoins. J. J. M. Lequinio, député à la convention nationale, déclare qu'il n'a rien à dire sur l'acte d'accusation.

L'accusé interpelle le témoin de déclarer dans quel état étoit l'armée du Nord?

A répondu qu'il l'a vue en bon état, & beaucoup de pionniers pour amener le camp de Farnat.

On procède à l'audition d'un autre témoin. Léonard Bourdon déclare qu'il ne connoît rien de l'acte d'accusation, ce n'est une lettre qui lui a été communiquée par une femme du Jura, qui avoit son fils dans les troupes de ligne. « Notre brave général, passé dans les rangs en nous disant : « Mes camarades, ce n'est pas ma faute si vous manquez de tout; c'est la faute des F. G. & des gradés » l'Assemblée nationale qui veut avoir la république ».

Custine répond qu'il ne lui est jamais arrivé d'inculper la convention nationale du manque de subsistances; que Beurnonville avoit promis naturellement de fournir les subsistances à Mayence; qu'il lui a manqué de parole, & que c'est à lui seul à qui il a attribué le parti qu'il a été obligé de prendre, d'évacuer le palatinat.

Quant à la seconde lettre, il est étonné qu'il ne se soit pas trouvé un homme assez républicain pour mettre la main sur Dumouriez, la première fois qu'il a prononcé le mot roi.

On procède à l'audition d'un autre témoin.

Louis Malbon, dit de Montau, député à la convention nationale, déclare qu'il est arrivé à Wilmberg le 11 avril; que le général lui a dit que les ennemis étoient forts de 150,000 hommes; que le général Houchard lui a dit, que commandant l'arrière-garde avec 4000 hommes, & il en inspecta l'ennemi, il avoit demandé au général une force de 12,000 hommes pour arrêter toute l'armée ennemie, & qu'il n'en eut pas; ce qui auroit empêché la retraite forcée que nous avons faite.

Il a rencontré un officier de la garde nationale, qui lui a dit qu'il étoit allé à Haguenau, il a vu les dames préparer des légemens pour Strasbourg, parce qu'elles étoient sûres que notre armée les attaqueroit à Strasbourg.

A cette même époque, le général de brigade Manier lui donna un billet écrit au quartier-général à Mayence.

« Citoyen-commandant, vous ferez la capitulation que vous croirez plus avantageuse pour les troupes françaises, & vous viendrez me trouver à Landau, où des raisons urgentes me forcent de me retirer ».

Ce billet est signé de Custine.

Un agent de Custine a fait demander une conférence avec le général prussien & Düré, commandant de Mayence, pendant laquelle l'agent Custine a glissé un billet de Düré, qui s'engageoit à rendre Mayence, si qu'il avoit besoin de troupes pour renforcer son armée.

Le 14 ou le 15 mai, vers une heure, Custine vint leur annoncer qu'il étoit nommé commandant à l'armée du Nord, & qu'il partiroit le même jour.

Il se rendit sur-le-champ au quartier-général de la Moselle, où le général Houchard reçut l'ordre de Custine, d'attaquer les Prussiens, & d'en faire le plus de prisonniers possible; quant aux Autrichiens & aux Hessois, de les abandonner pour en faire chair & à pâté.

Que le 17, l'armée du Rhin fit encore un mouvement pour attaquer la place où étoient les émigrés, & le palais de Conde, avec un corps de 1000 hommes; notre armée étoit forte de 30 mille, mais l'attaque fut très-ordonnée, car en arrivant toute épuisée & fatiguée, elle fut repoussée; nous perdîmes 69 chevaux & beaucoup d'hommes.

Sur la mort du roi, il a dit : C'en est fait; & après un moment de silence, il reprit, en disant : Ce n'étoit pas mon avis, il falloit que Louis XVI en otage.

Vilmancy dit aussi que les vivres ont manqué pendant 24 heures, que le général avoit ordonné de porter les vivres à Strasbourg, tandis qu'il étoit à Haguenau, & qu'il a fallu faire rétrograder les fourrages.

L'accusé répond que l'armée ennemie étoit forte de 150,000 hommes, dont 40,000 hommes devant Mayence, & 60,000 en face de lui; qu'il avoit promis que 150,000 hommes ne le débusqueroient pas, parce qu'il comptoit que l'armée de la Moselle viendrait à son secours, & que ses officiers devoient prendre le derrière des Voisges.

Que le 20 mars, le général Houchard lui demanda de la cavalerie qu'il lui enverrait une celle qu'il avoit, car il ne garda pas un seul homme avec une brigade d'infanterie.

Et le 21, à midi, les Prussiens parurent sur les hauteurs d'Oppenheim; qu'il se jeta au général Houchard; qu'il vit une colonne de cavalerie de la montagne; qu'il se détermina à l'attaquer avec quelques régimens de quelques brigades de cavalerie & l'artillerie volante; qu'il la fit attaquer par l'infanterie, & en fit un grand carnage; & qu'avec 16,000 hommes il fit sa retraite avec bon ordre devant une armée de 60,000 hommes n'ayant pas reçu le renfort de 7000 hommes qu'il avoit demandés.

Il soutint aussi qu'il n'avoit que 16 escadrons de cavalerie, tandis que les Prussiens en avoient 72, & les Autrichiens une innombrable.

Qu'il apprit que dans un conseil de guerre tenu à Spire par les généraux ennemis, il avoit été décidé d'attaquer Mayence, & de laisser l'armée tranquille, ce qui lui fit choisir la position de Saarbrück pour éclairer les ennemis, & se mettre en état de secourir Mayence.

Il fut...
Quant à...
même ne...
lui en a...
Il fut...
la mort du...
de lui une...
monté e...
auroient p...
Quant à...
pille les h...
treize aut...
convention...
grenadiers...
fit succè...
qu'il fut a...

Un ci...
de l'abu...
à toute...
Il en ré...
estomac...
reurs de...
nonciers...
enniger...
de l'adu...
avoir re...
la disti...
espece...
indiffé...
contre...
chassé...
La d...
royen de...
demand...
d'autres...
& que...
le pain...
enfin...
chaque...
à arrêté...
pris des...
tration...
ceux qu...
exercer

Une d...
mandé...
permis...
par qui...
un men...
par l'an...
poration...
Jil, ad...
police...
porter...
charbon...
de dépe...
vront...
grasse...
Caille...
de Caer...
cette vi...
Hoffleu...
trés,

Il fut dit, quant à la lettre du général Meunier, que c'est une ruse prussienne, & qu'il ne l'a jamais reçue.

Quant à l'émisfaire envoyé à Mayence, au général Doué, il soutient de même ne l'avoir jamais vu, ni même connu son existence, que par ce qui lui en a été rapporté de la convention.

Il soutient de même qu'il n'a jamais fait d'exclamation lorsqu'il a appris la mort du tyran, parce qu'il l'avoit bien méritée, & qu'il n'eût jamais torti de lui une exclamation de pitié pour un homme qu'il regardoit comme un monstre; qu'il a pu dire que si on l'avoit gardé en otage, les ennemis nous auroient peut-être fait la guerre avec moins d'acharnement.

Quant aux hommes qu'il a fait fuir, c'étoit parce qu'ils avoient volé, pillé les horlogers; qu'il fit fuir les deux premiers, tirer au fort les treize autres; qu'il l'a fait en vertu des pouvoirs que lui avoit données la convention; il rend le même compte de l'affaire de Spire, où les 3 mille grenadiers lui dénoncèrent un capitaine, un sergent & un caporal, qu'il fit fuir, afin de faire respecter les armes françoises chez l'étranger, & qu'il fut approuvé par la convention.

(La suite de demain).

COMMUNE DE PARIS.

Du 16 août.

Un citoyen, de garde à la barrière du Nord, s'est plaint de l'abus qu'on faisoit d'un ordre du général, lequel permet à toute personne d'emporter avec elle un pain de 4 livres. Il en résulte que les subsistances de Paris vont alimenter des estomacs étrangers; ce qui expose cette grande cité aux horreurs de la famine. Depuis six heures du matin, que le dénonciateur a été de garde, jusqu'à midi, il a vu 1200 pains échanger ainsi par l'effet de cet ordre. Le chef des bureaux de l'administration des subsistances a aussi été dénoncé pour avoir refusé une mesure supplémentaire à celle employée pour la distribution du charbon; les demandes multipliées de cette espèce de denrées rendoient cependant une seconde mesure indispensable. Chaumet a requis acte de la déclaration faite contre le chef des bureaux des subsistances, afin qu'il fût classé, si le fait étoit vrai. Le requête a été adoptée.

La discussion a alors repris sur l'abus dénoncé par le citoyen de garde à la barrière du Nord. Plusieurs membres ont demandé qu'il fût établi des registres chez chaque boulanger; d'autres, qu'il fût donné une carte à chaque citoyen de Paris, & que, sur cette carte, le boulanger marquât jour par jour le pain délivré à celui qui en seroit le porteur; d'autres, enfin, vouloient que le pain fût porté par le boulanger dans chaque maison qui lui seroit indiquée. Le conseil s'est borné à arrêter qu'il ne sortiroit aucun pain de Paris, & qu'il seroit pris des mesures à cet effet: il a en outre chargé l'administration publique de mettre les barrières en état, afin que ceux qui y sont de garde ne manquent de rien, & puissent exercer la plus active surveillance.

Une députation de la Section des Droits de l'Homme a demandé la suppression des porteurs de charbon, & qu'il fût permis à chacun de porter ou faire porter sa marchandise par qui bon lui sembleroit. « Les porteurs de charbon, a dit un membre, ont des médailles qui leur ont été délivrées par l'ancien régime; ces médailles semblent désigner une corporation: je demande qu'elles soient supprimées ». Le conseil, adoptant ces deux propositions, a arrêté, 1°. que la police veillera exactement à ce qu'il soit libre à chacun de porter ou faire porter son charbon; 2°. que les porteurs de charbon, comme les chevaliers de Saint-Louis, seront tenus de déposer au secrétariat leur marque distinctive, & recevront, comme ces derniers, un récépissé du secrétaire-greffier.

Cailleux & Damets, commissaires de la commune, écrivent de Caen que le deuxième bataillon de Paris est arrivé dans cette ville, & réuni au reste de l'armée. Les côtes, depuis Honfleur, sont très-bien gardées; & les citoyens de ces contrées, avouant qu'ils avoient d'abord été trompés par Buzot

& Barbaroux, sont maintenant dans les meilleures dispositions.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Héral-Séchelles).

Suite de la séance du vendredi 16 août.

Une députation des envoyés des assemblées primaires est admise dans le sein de la convention, pour présenter la pétition suivante:

Les envoyés du peuple françois, réunis aux commissaires des 48 sections de Paris, à la convention nationale.

Représentans, les envoyés du peuple françois reparsent encore devant vous, conduits par le plus grand intérêt de sauver la république. Vous, à qui le soin de sauver la liberté fut confié, élevez-vous à la hauteur des destinées de la France, le peuple lui-même est au-dessous des dangers qui le menacent.

Nous venons vous exprimer les moyens auxquels est attaché le salut de la patrie: nous vous avons indiqué la mesure sublime d'un appel général, & vous avez décrété simplement la réquisition de la première classe. Ainsi cet élan sublime se trouve réduit à un recrutement partiel qui augmente nos forces à la vérité, mais qui permet aux tyrans de résister. Pénétrez-vous de cette vérité, que les demi-mesures sont mortelles dans de grands dangers.

La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie des citoyens. Vous ne trouverez pas 100 mille hommes, & vous en avez des millions. Il faut terminer cette guerre par un effort sublime. Nous demandons que vous décriez que le tocsin de la liberté sonnera à jour fixe dans toute l'étendue de la république; qu'il n'y ait d'exception pour aucun citoyen, quelles que soient ses fonctions; que le cours du commerce des affaires soient momentanément suspendu; que l'unique affaire soit de sauver la république.

La pétition est renvoyée au comité de salut public, qui fera son rapport séance tenante.

On fait lecture des dépêches adressées par la commune de Cambrai, le district de la même ville, & le commandant de la place.

La commune se plaint, 1°. de ce que le camp de César a été levé presque sans coup-férir; 2°. de ce que les officiers de l'état-major, l'administration des équipemens, ont fui en déroute; 3°. de ce qu'à la première nouvelle de l'approche de l'ennemi, les représentans du peuple, Levasseur, Debredé & Letourneur ont quitté précipitamment la place, au lieu d'y rester pour veiller à sa défense; les habitans de Cambrai ont été abandonnés à eux-mêmes, & sans la prévoyance & la bravoure du commandant, l'ennemi se seroit rendu maître de la ville. La commune assure qu'elle ne peut tenir plus de quinze jours: on vouloit encore atténuer les subsistances, mais elle s'y est opposée. Elle se plaint aussi de ne savoir quelle est la véritable position de l'armée.

Les administrateurs du district forment à-peu-près les mêmes plaintes.

Le commandant donne des détails sur le blocus de Cambrai, qui commença le 7: il fit toutes les dispositions nécessaires pour sa défense; il fut sommé de se rendre, mais il répondit en vrai républicain; il ordonna une sortie, dans laquelle on enleva aux Anglois le drapeau qu'un officier a apporté à la convention; ce drapeau est orné des emblèmes qu'on portoit dans les croisades. La garnison s'attendoit à être attaquée, lorsque les ennemis ont fait retraite dans la nuit du...

L'assemblée renvoie toutes ces pièces au comité de salut public.

Un membre, voyant plusieurs de ses collègues inculpés par la commune de Cambrai, atteste que Delbrede, l'un d'eux, a combattu vaillamment dans l'armée du Rhin, en qualité de simple volontaire, & que les généraux ont même fait sur son compte des rapports très-favorables à la convention.

Simond demande qu'à l'avenir les généraux soient tenus de faire apporter à la convention les trophées enlevés sur l'ennemi, par celui-là même à qui l'on devra attribuer toute la gloire d'une belle action. L'assemblée ne statue rien à cet égard.

Les représentans du peuple dans le département des Pyrénées-Orientales, avoient fait arrêter l'ex-ministre de Joly, & l'avoient fait mettre en état d'arrestation à Mont-de-Marsan : cet ex-ministre cabaloit avec ses complices, Ramond & Bergasse, pour engager l'administration de département à prendre part à la coalition départementale. La société populaire de Mont-de-Marsan sollicita l'élargissement de de Joly, sous prétexte que la liberté avoit été violée à son égard ; elle l'obtint.

A la suite d'un rapport du comité de sûreté générale sur cet attentat à la souveraineté du peuple & au mépris des ordres donnés par les commissaires de la convention ; par considération de la bonne conduite qu'a toujours tenue l'administration du département des Pyrénées Orientales, la convention passe à l'ordre du jour.

Cambon fait adopter quelques articles de son immense projet de décret sur la liquidation de la dette publique.

Barrere a pris la parole, au nom du comité de salut public, pour faire un rapport sur la pétition des commissaires des départemens, avec lesquels le comité s'est concerté. « Les soldats français, dit-il, ne sont pas faits pour languir dans les camps, & se tenir simplement sur la défensive. La guerre des rois est un tournoi dont la durée se mesure sur la patience des peuples ; la guerre des peuples libres est une irruption ; ils foudroient les soldats de la tyrannie, & ne s'arrêtent pas à la tactique. Les Romains sentendoient à la guerre de tactique ; les Gaulois, nos ancêtres, ne savoient que se battre, & ont souvent défait les Romains ».

A la suite de ces réflexions, Barrere fait rendre le décret suivant :

Art. 1^{er}. Le peuple françois déclare, par l'organe de ses représentans, qu'il va se lever en masse pour défendre sa liberté, soutenir sa constitution & délivrer son territoire de la présence de ses ennemis.

II. Le comité de salut public présentera demain le mode d'organisation de ce mouvement.

III. Il sera nommé di-huit représentans du peuple pour se concerter avec les envoyés des assemblées primaires, diriger les préparatifs de l'armement & l'équipement ; enfin pour voir aux réquisitions d'hommes, de chevaux & d'approvisionnemens.

IV. Ces dix-huit représentans du peuple sont autorisés à renouveler toutes les autorités constituées, & à les remplacer provisoirement par des citoyens connus par leur civisme.

V. Dans aucun cas, les fonctionnaires publics qui ont coopéré à des arrêtés liberticides, ne pourront être réélus ; seront également exclus ceux mêmes qui se sont rétractés.

Session du samedi 17 août.

Le président fait donner lecture d'une lettre des représentans du peuple près les côtes de Brest ; elle est datée du 14. « Depuis quatre jours, disent-ils, l'ennemi rassembloit ses forces à Caantony & à Mortagne, dans l'intention d'attaquer les troupes de la république, campées dans la plaine de Luçon. Le général Chalbos, prévenu de ce dessein, en avoit instruit le général Tunck, qui fit ses dispositions en conséquence.

» Effectivement, le 13 au matin, les rebelles ont paru sur trois colonnes fortes de 40 mille hommes ; le combat fut engagé, & en moins d'une heure & demie, la plaine a été couverte de cadavres des brigands. Nous pensons que l'ennemi a perdu environ 5 mille hommes, tant dans le combat que dans la déroute.

Nos troupes l'ont poursuivi pendant quatre lieues. L'avant-garde a pris poste à une heure & demie en avant de Saint-Hermand. Elles se sont décidées à les poursuivre sans relâche, & à ne pas leur donner le tems de se rallier. Si les autres divisions de l'armée profitent de cette disposition, la guerre de la Vendée sera bientôt terminée.

» Six mille républicains ont remporté cette victoire ; & nous sommes convaincus que, quand bien même les rebelles eussent été cent mille, ils auroient été également défaits, tant l'armée a montré du courage. Tout le monde a fait son devoir ; s'il falloit vous nommer tous ceux qui se sont distingués, il faudroit vous envoyer la liste de tous ceux qui composent notre division.

L'artillerie volante, commandée par le brave Cuilli, a rendu les plus grands services, & a fait des prodiges. Cette victoire nous coûte 30 républicains tués & presque autant de blessés. Nous avons pris 10 pièces de canon, dont 2 de calibre de 12, 4 de 8 & 10 de 4, tous de fonte, & 6 caissons.

» Nous allons vous instruire actuellement d'un fait qui vous surprendra. La veille de la bataille, à onze heures du soir, le général Tunck a reçu une lettre du ministre de la guerre, qui le suspendoit de ses fonctions, & lui enjoignoit de se retirer à 20 lieues dans l'intérieur de la république. Cette lettre, timbrée de Tours, paroît être une lettre circulaire ; elle nous a semblé suspecte, car les mots *général Tunck* sont d'une écriture différente que le reste de la lettre.

» Nous avons eu dans cette suspension le fait de l'erreur ou de l'injustice. Le général Tunck connoissoit la disposition de la bataille, & nous avons cru que sa destitution pouvoit priver la république des services qu'elle avoit droit d'en attendre, & compromettre le succès de nos armes.

» Nous avons pensé que si c'étoit par erreur, nous devions la rectifier ; & que si c'étoit par injustice, nous pouvions & nous devons la réparer : nous avons donc pris sur nous d'élever le général Tunck au grade de général divisionnaire : nous vous envoyons l'arrêté que nous avons pris à ce sujet. Tunck a 31 ans de service, dont 8 en qualité de simple soldat ; il s'honore d'être le fils d'un honnête tisserand ».

Signés, GOUVILLEAU, &c.

Le général Beauharnois écrit, à la date du 13, pour donner des détails d'une expédition qui avoit pour but de favoriser l'entrée d'un petit convoi dans Landau : la garnison l'a soutenu par une sortie, & le succès a répondu à ses efforts.

Comme il a le malheur d'être né dans une caste proscrite par l'opinion publique, Beauharnois demande son remplacement, afin qu'il puisse se confondre dans la foule des citoyens, & servir en qualité de volontaire.